



Ralston CanSafe
525 Glengarry Cres Fergus ON, N1M 2W8
Tel: (519) 787-1297
Fax: 800-669-2392

SECTION#1 -IDENTIFICATION DU PRODUIT

Produit: Agent de conservation de la station Eyewash

Cette FS est fournie à votre entreprise dans le but de fournir des renseignements à jour sur la sante et la securite à votre direction et à vos employes qui travaillent avec ces produits. Veuillez lire les informations sur ces feuilles avant de tenter d'utiliser le produit. Vous devez egalement fournir ces informations aux personnes de votre entreprise dont la responsabilite est de vous conformer aux reglementations federales, etatiques et / ou provinciales sur le « droit de savoir ». Assurez-vous egalement que ces informations sont disponibles et diffuses à vos employes avant qu'ils n'utilisent le produit. Ces renseignements devraient etre conserves dans les dossiers et mis à la disposition de tout employe qui en fait la demande. Vous avez l'obligation de vous conformer aux reglements en matiere de securite et de sante pertinents pour votre juridiction.

SECTION #2 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Composant : Propylene glycol

NCRIAC 57-55-6

Pas de PEL(s) OSHA ou de TLV(s) de l'ACGIH

Composant : Gluconate de chlorhexidine

CASRN 18472-51-0

Pas de PEL(s) OSHA ou de TLV(s) de l'ACGIH

SECTION NO 3-IDENTIFICATION DES DANGERS

Voie(s) d'entree principale(s)

Ingestion.

Dangers oculaires

Le contact visuel avec ces produits peut causer une irritation et/ou des rougeurs.

Dangers pour la peau

Le contact cutane avec ces produits peut causer une legere irritation.

Dangers d'ingestion

L'ingestion de ces produits peut causer une irritation gastrique moderee à severe.

Dangers d'inhalation

Si ces produits sont utilises d'une maniere qui produit une brume, l'inhalation de la brume peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires superieures.

Fiche signalétique	La page 2 de 5
Agent de conservation de la station Eyewash	Date de revision 01/01/23

SECTION NO 4 - MESURES DE PREMIERS SOINS

Ingestion

N'induirez pas de vomissements. Donnez au sujet de grandes quantités de lait ou d'eau. Si les symptômes d'irritation ou de maladie persistent, contactez un médecin ou un centre antipoison. Si le sujet est inconscient ou convulsif, consultez immédiatement un médecin. N'essayez pas de donner des liquides à une personne inconsciente.

Yeux

Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes. Consultez un médecin au besoin.

Peau

Lavez la zone touchée avec de l'eau et du savon pendant 5 minutes. Si les vêtements sont mouillés avec le produit, remplacez-les par des vêtements secs. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

L'inhalation

Si des signes et des symptômes d'irritation apparaissent, retirez le sujet de la région. Consulter un médecin si nécessaire.

Note au médecin

Le composant propylène glycol n'est pas extrêmement toxique par quelque voie d'administration que ce soit. La concentration de propylène glycol dans ces produits est de : 200 grammes/litre.

SECTION NO 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques d'incendie et d'explosion

Ce produit est ininflammable et non explosif. Si la teneur en eau du produit est complètement évaporée, la décomposition thermique des ingrédients non aqueux peut émettre du monoxyde de carbone, de la fumée et/ou des gaz irritants.

Supports d'extinction

Sans objet (mélange ininflammable)

SECTION NO 6 - MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Petits versements

Absorber le produit renversé avec un milieu absorbant (p. ex. essuie-tout). Éliminer les résidus conformément aux réglementations fédérales, étatiques/ provinciales et locales applicables.

Versements importants

Entourer ou isoler la zone de versement pour contrôler sa propagation. Transférer les matières versées dans un contenant imperméable. Éliminer les résidus conformément aux réglementations fédérales, étatiques/ provinciales et locales applicables. Ne jetez pas de grandes quantités de produits dans les égouts sanitaires. Si le produit est accidentellement rincé dans un réseau d'égout sanitaire, rincer les zones contaminées avec de grandes quantités d'eau et en aviser l'autorité compétente.

Fiche signalétique	La page 3 de 5
Agent de conservation de la station Eyewash	Date de revision 01/01/23

I SECTION #7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Precautions de manipulation

Aucune precaution de manipulation particuliere n'est requise.

Precautions d'entreposage

Conserver dans un endroit frais, à l'abri des materiaux incompatibles (voir la section no 10).

Pratiques de travail et d'hygiene

Pour minimiser la possibilite d'ingestion, lavez-vous les mains et le visage avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmetiques ou d'utiliser du tabac.

II SECTION NO 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Controles d'ingenierie

La ventilation mecanique n'est pas requise dans les conditions d'utilisation prescrites. Si le produit est utilise d'une maniere qui genere du brouillard dans l'air, fournir une ventilation appropriee (dilution, echappement local) adequate pour contrôler les concentrations de brouillard dans l'air.

Protection des yeux et du visage

S'il y a un risque de contact visuel avec le produit, portez des lunettes de protection contre les eclaboussures.

Protection de la peau

S'il y a un risque de contact cutane important avec le produit, portez des gants en caoutchouc.

Protection respiratoire

La protection respiratoire n'est pas requise dans les conditions d'utilisation prescrites. Si le produit est utilise d'une maniere qui genere de la brume en suspension dans l'air qui n'est pas contrôlee par la ventilation, portez un respirateur à poussiere ou à brouillard approuve par le NIOSH (cote N95 ou mieux) pour minimiser l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

III SECTION NO 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Pourcentage de substances volatiles :
sans objet Ebullition: >212 °F./100
oc.

Gravite specifique: ca. 1,00

Taux d'evaporation : sans objet

Pression de vapeur : sans objet

Densite de vapeur : sans objet

Solubilite (eau): complete

Apparence : Liquide d'eau claire

IV SECTION NO 10 - STABILITE ET REACTIVITE

Fiche signalétique	La page 4 de 5
Agent de conservation de la station Eyewash	Date de revision 01/01/23

Stabilité : stable

Polymerisation dangereuse : ne se produira pas

Matériaux incompatibles : agents oxydants puissants ; acide perchlorique

Sous-produits de décomposition dangereux

Si le composant hydrique de ces produits est complètement évaporé, la décomposition thermique des ingrédients non aqueux peut émettre du monoxyde de carbone, de la fumée et/ou des gaz irritants.

SECTION #11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**Renseignements toxicologiques**

Ce produit n'a pas fait l'objet d'essais toxicologiques par le fabricant.

Cancerogenicite

Aucun composant du produit n'est classe comme cancerogene potentiel ou demontre pour l'humain par le CIRC, le NTP ou l'OSHA.

**SECTION NO 12 - RENSEIGNEMENTS
ECOLOGIQUES**

Aucune donnee disponible.

**SECTION NO 13 - CONSIDÉRATIONS
RELATIVES A L'ALIENATION****Methodes d'elimination des
dechets**

Eliminez le produit conformement aux reglementations federales, etatiques / provinciales et locales applicables.

**SECTION #14 - RENSEIGNEMENTS SUR LE
TRANSPORT**

Ce produit n'est pas une *substance dangereuse* ou *des marchandises dangereuses* selon l'USDOT, le TMD (Canada), l'OACI ou les reglements de l'OMI.

SECTION #15-RENSEIGNEMENTS REGLEMENTAIRES USEPA**Reglements**

Inventaire TSCA - tous les composants sont enumeres clans l'inventaire TSCA de l'EPA.

Titre III de la LEP - Classe(s) de danger: Risque aigu pour la sante

Titre III de la LEP - Avis aux fournisseurs en vertu de l'article 313 : Ce produit ne contient aucun produit chimique assujetti aux exigences de declaration de l'article 313 de la Loi sur les mesures d'urgence et le droit de la collectivite a l'information (LSCMLC) de 1986 et du 40 CFR 372.

**Renseignements sur le Reglement sur /es produits controles au
Canada**

Liste interieure des substances (LIS) - tous les composants sont inscrits sur la LIS.

Donnees toxicologiques sur les composants

Composante (RRSA)	DT50 (route/espece)	LCso {Espece}
Propylene glycol (57-55-6)	20 000 mg/kg (voie	disponible
Gluconate de chlorhexidine (18472-51-0)	orale/rat) Aucune donnee	

Fiche signalétique

Agent de conservation de la station Eyewash

La page 6 de 5
Date de revision
01/01/23

Aucune donnée disponible

Aucune donnée

disponible

Classification(s) des dangers du SIMDUT du produit: aucune n'est applicable.

Composants sur *la Liste de divulgation des ingrédients*: Propylene glycol (CASRN 57-55-6).

SECTION #16 - RENSEIGNEMENTS SUR LA REVISION

Date de la version precedente : s.o.

Raison(s) de la revision : nouveau.

EXCLUSION DE GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES

Nous certifions que les informations contenues dans le present document sont à jour à la date de la fiche signalétique. Etant donné que l'utilisation de ces produits n'est pas sous notre contrôle, il est de l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sûres du produit. De plus, à mesure que les données, les normes et les réglementations changent et que les conditions d'utilisation et de traitement sont indépendantes de notre volonté, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST DONNÉE QUANT À L'EXHAUSTIVITÉ OU À L'EXACTITUDE CONTINUE DE CES INFORMATIONS. L'utilisateur doit examiner toutes les recommandations dans le contexte spécifique de l'utilisation prévue afin de déterminer si elles sont appropriées ou non.